

10 & 11 mai 2023

DÉCLARATION DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE A LA COMMISSION DE LA RECHERCHE (CR) – COLLEGE G DIT « DES USAGERS »

Formulaire à joindre à la liste de candidatures

La date limite du dépôt des candidatures est fixée au **jeudi 27 avril 2023 à 16h00** au plus tard.

Je soussigné.e

Nom d'usage :

Nom patronymique :

Prénom :

Date de naissance :

Numéro INE :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel : Téléphone :

Composante* :

Secteur de formation** (Cocher la case correspondante) : ☐ 2 ☐ 4

☐ **déclare faire acte de candidature pour l'élection des représentants au sein du collège des usagers
à la Commission de la Recherche (CR) en tant que** (Cocher la case correspondante) :

☐ titulaire***

☐ suppléant***

sur la liste :

**JOINDRE OBLIGATOIREMENT UNE PHOTOCOPIE DE VOTRE CARTE D'ETUDIANT OU A DEFAUT UN
CERTIFICAT DE SCOLARITE**

Fait à

Le

Signature du candidat

10 & 11 mai 2023

* Nom de l'UFR, de l'Institut, de l'Ecole...où vous préparez votre diplôme ;

** Secteur 1 : disciplines juridiques, économiques et de gestion ; Secteur 2 : lettres, sciences humaines et sociales ; Secteur 3 : sciences et technologies, Secteur 4 : disciplines de santé. (NB : *L'inscription principale d'un usager à un diplôme, détermine son rattachement à un secteur de formation, au sens des articles L. 719-1 et L. 712-4 du code de l'éducation. Le rattachement des usagers à chacun des secteurs de formation est effectué selon les modalités définies en annexe aux statuts de l'université et rappelé dans l'arrêté portant organisation des élections aux conseils centraux ainsi que sur le site internet de l'UPEC*) ;

*** Lorsqu'un seul siège est à pourvoir, l'élection a lieu au scrutin majoritaire à un tour (et non au scrutin de liste). Dans cette hypothèse, chaque candidat titulaire doit se présenter avec le suppléant qui lui est associé. Ne s'agissant pas d'un scrutin de liste, l'obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe ne s'applique pas.

Sous peine d'irrecevabilité, les listes de candidat ainsi que les déclarations de candidatures signées par chaque candidat, doivent être déposées par le délégué de liste, et déposée **au plus tard le jeudi 27 avril 2023 à 16h00 :**

-  Soit au sein des locaux de la DAJG après avoir pris rendez-vous auprès du Pôle des affaires institutionnelles, de l'université à l'adresse courriel suivante: elections@u-pec.fr
-  Soit par courriel électronique, à partir de l'adresse u-pec.fr du demandeur, à l'adresse suivante: elections@u-pec.fr

UPEC - Scrutin du 10 et 11 mai 2023 – Élections partielles des représentants des usagers à la Commission de la Recherche (CR)

Direction des affaires juridiques et générales (DAJG), 61 avenue du Gal de Gaulle, 94000 Créteil, Campus Centre
Tél : 01 45 17 10 31 / Fax : 01 45 17 18 68